

**DEL 26-028**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE DE CONVOCATION**

Le 01 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

Le 01 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

JUIGNÉ Mickaël ; LAUTRU Sylvie ; CHEVALIER Marie ; DELISLE Jérôme ; BLONZ Annie, LE ROUX André ; HARICOT Diane ; PARISOT Gaël ; OWCZAREK Aube Catherine ; LAUTRU Julien ; CHÉENNE Sabine ; DAVOY Paul ; LEPERDRIEL Flavie ; LEROI Thomas ; CHEVALIER Marlyne ; BARDONNAUD Mélanie ; MUCHERY Bertrand ; REIGNIER Sophie ; RUEZ Emmanuel ; FLEURY Damienne ; GUYON Jean-Philippe ; PIRA Fanny ; CASTILLON Pierre ; POIRIER Christian ; BOCQUENET Mélanie

EXCUSÉS : Louis MASSARD (pouvoir à Annie BLONZ), Damien GENTILHOMME (pouvoir à Mélanie BARDONNAUD)

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Désignation d'un référent sécurité routière*Rapporteur : Mickaël JUIGNÉ*

M. le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière. Cet élu aura pour rôle de porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention suivants : urbanisme, aménagement, infrastructure, pouvoir de police ainsi que mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation.

Des réunions régulières d'information et de partage d'expériences organisées par les services de la Préfecture apporteront les compléments nécessaires de culture sécurité routière pour mener à bien cette mission.

Il est proposé de désigner un référent sécurité routière à main levée.

Candidature présentée en séance : M. Gaël PARISOT

Au vu de cette candidature, et après un vote à main levée, le conseil municipal approuve la désignation de M. Gaël PARISOT.

VOTANTS : 27**POUR : 27****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 08 avril 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Jérôme DELISLE

Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

